

( X. )

AVIS SPÉCIAL QUI DEVRA ÊTRE DONNÉ À LA PERSONNE NOMMÉE  
PAR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, AINSI QU'AU SECRÉTAIRE DE  
LA MUNICIPALITÉ DANS LAQUELLE TELLE PERSONNE A ÉTÉ  
NOMMÉE.

Bureau du registraire *ou* du conseil municipal  
du comté de

(Lieu.) (Date.)

Monsieur,

Sect. xxxvi. Avis vous est donné par la présente que (vous avez) *ou* (A.  
B., de etc. a) été nommé par le gouverneur général  
de la municipalité d (comté, paroisse, town-  
ship, etc.) de (si l'avis est adressé à un conseiller ajoutez) et la  
première (*ou* prochaine) session du conseil municipal d  
dit (comté, paroisse, township, etc.) sera tenue à (*ici men-  
tionnez le lieu*), di, le jour d  
courant, (*ou* prochain,) à heures de l' midi.

W. U.  
Registraire *ou* préfet du  
comté de

À A. B., préfet, *ou*  
D. H., secrétaire du conseil municipal de

( Y. )

AVIS DE CORVÉE.

Municipalité d (paroisse, township, etc.,) de

Monsieur,

Sect. lxxi, 4. Vous êtes requis de vous rendre à (*ici insérez le lieu et les  
jours*) de courant (*ou* prochain), à heures  
de l' midi, et d'emporter avec vous une hache et  
une pioche, pour faire votre corvée sur le dit (*ici mentionnez le  
chemin, pont, etc.*)

K. L.  
(Surintendant de comté, *ou* inspec-  
teur des chemins, *selon le cas.*)